

## Chapitre VII<sup>1</sup> : Le marché du travail

### Peut-on atteindre le plein emploi ?

En septembre 2011, le quotidien anglo-saxon *The Economist* consacrait sa couverture au chômage dans les pays occidentaux. Le quotidien considérait dans son éditorial la « quête de l'emploi » comme étant un des puzzles économiques des temps modernes, 10% de la population active des pays industrialisés étant systématiquement sans emploi.

Le chômage est défini par le Bureau International du Travail (BIT) comme la situation d'une personne sans emploi à la recherche effective d'un emploi, étant immédiatement libre pour occuper un emploi et n'ayant pas travaillé pendant une période de référence. Le plein emploi fait référence à une situation dans laquelle il n'y aurait que du chômage frictionnel qui est lié au passage d'un emploi à un autre et qui n'est que de courte durée. Atteindre le plein emploi suppose donc la suppression du chômage conjoncturel, lié à la cyclicité de l'activité économique, et la réduction du chômage structurel, résultant des rigidités salariales et des qualifications disponibles sur le marché du travail.

Alors que le plein emploi est un des objectifs essentiels des politiques économiques, le niveau du chômage actuel dans l'ensemble des pays industrialisés trouve son origine dans la structure du marché du travail autant que dans la conjoncture économique. Le plein emploi impose donc la mise en place d'une gestion fine du cycle économique et de réformes structurelles sur le marché du travail. Quelles politiques économiques doit-on mettre en place pour atteindre le plein emploi ?

La persistance d'un certain niveau de chômage peut être expliquée par la théorie économique (I). Le plein emploi n'est pas hors de portée mais nécessite la mise en place de réformes structurelles notamment sur le marché du travail (II).

### **La persistance d'un certain niveau de chômage peut être expliquée par la théorie économique**

#### ***Il existe une hétérogénéité des niveaux d'emploi au sein des pays de l'OCDE***

En mai 2013, le chômage était de 12,2% de la population active dans la zone euro contre 7,5%

---

1 Chapitre publié dans l'ouvrage suivant: V. Levraut, S. Porcher ; *20 questions d'économie*, 2012 (Ellipses).  
[http://www.editions-ellipses.fr/product\\_info.php?products\\_id=9311](http://www.editions-ellipses.fr/product_info.php?products_id=9311)

aux Etats-Unis. La zone euro se caractérise par une hétérogénéité importante du taux de chômage qui va de 27% en Grèce à 4,9% en Autriche en passant par 11% en France. L'hétérogénéité est également temporelle, le chômage ayant baissé par exemple en Allemagne entre 1996 et mi-2013 de 8% à 5,4% alors qu'il a fluctué entre 11,6% et 8,3% en France sur la même période. Enfin, le taux de chômage est corrélé aux qualifications et à l'âge. Ainsi, en France selon l'INSEE, le taux de chômage d'une personne diplômée du supérieur est quatre fois moins élevé que celui d'une personne sans diplôme. Le taux de chômage des jeunes en France est de 25%, plus du double de la moyenne nationale. Il existe donc une hétérogénéité des taux de chômage d'un pays à l'autre et d'une catégorie de personne à l'autre.

L'hétérogénéité des niveaux d'emploi peut également être analysée au regard des taux d'activité et d'emploi. Le taux d'activité est le ratio entre le nombre d'actifs (personnes ayant un emploi et chômeurs au sens du BIT) et le nombre de personnes en âge de travailler. Le taux d'emploi est le ratio entre le nombre de personnes ayant un emploi et le nombre de personnes en âge de travailler. En France, le taux d'activité est d'environ 70% depuis 1975 et le taux d'emploi oscille autour de 63% sur la même période. Ces taux sont dans la moyenne de l'OCDE mais ils sont faibles au regard de l'Allemagne (respectivement 76% et 72%). Il y a également une forte hétérogénéité des taux d'emplois et des taux d'activité, autant que des taux de chômage.

***La capacité des Etats à atteindre le plein emploi dépend du cycle économique et de la structure du marché du travail***

Cette hétérogénéité des niveaux de chômage s'explique aussi bien par la persistance du chômage conjoncturel – lié aux cycles économiques passés - que par l'importance du chômage structurel – lié à la structure même du marché du travail. A titre d'exemple, les deux chocs pétroliers de 1973 et de 1979 ont entraîné une inflation par les coûts et une réduction des marges des entreprises qui n'a pas été compensée par la diminution des salaires réels. Autrement dit, les entreprises ont accordé aux salariés des augmentations du salaire nominal pour maintenir leur pouvoir d'achat, ce qui a entraîné du chômage, les entreprises souhaitant maintenir leurs marges. Pour lutter contre l'inflation liée à l'augmentation des coûts, les banques centrales ont augmenté les taux d'intérêt, rendant plus cher l'emprunt et augmentant encore les coûts des entreprises, ce qui a entraîné une augmentation du chômage, et une diminution de l'investissement, ce qui ne permet pas de stimuler la croissance.

Le cycle économique est un élément important de l'explication du chômage. En effet, Blanchard

et Summers (1986) évoquent l'effet d'hystérèse du chômage. Il s'agit d'une situation dans laquelle le taux de chômage d'équilibre augmente durablement alors que sa cause a disparu. Un choc économique entraîne donc du chômage de long terme car les chômeurs perdent leurs qualifications sur long terme et deviennent « inaptes » au travail. Le chômage conjoncturel d'aujourd'hui peut donc devenir le chômage structurel de demain.

L'OCDE distingue deux groupes de pays concernant le chômage structurel. Un premier groupe est constitué des pays dont le chômage structurel a baissé ces vingt dernières années ; il s'agit par exemple de l'Allemagne, du Danemark, des Etats-Unis et des Pays-Bas. Un second groupe est constitué des pays dont le chômage structurel est stable, il s'agit par exemple des pays du Sud de l'Europe et de la France. Le chômage structurel trouve son explication dans l'existence de rigidités sur le marché du travail. Ces rigidités sont par exemple un salaire minimum élevé qui entraîne un risque de substitution du capital au travail pour des emplois peu qualifiés. La protection de l'emploi est également une rigidité qui rend le marché du travail plus « langoureux » (Olivier Blanchard, 2003). Ainsi, les pays qui ont la plus grande protection de l'emploi sont ceux qui ont également le plus de barrières à l'embauche. Un marché du travail langoureux ne permet donc pas une adaptation adéquate au cycle économique puisque lorsque l'activité repart, les entreprises connaissent des difficultés à l'embauche.

Les politiques de l'emploi sont parfois défailtantes. Les politiques de l'emploi peuvent être actives, tournées vers le retour dans l'emploi des chômeurs, ou passives, consistant à indemniser les chômeurs. Dans l'ensemble des pays de l'OCDE, les politiques actives du chômage ont gagné du terrain pour représenter quasiment 40% des dépenses de la politique de l'emploi. Elles restent cependant insuffisantes dans certains pays, au prix d'une mauvaise adéquation des qualifications des chômeurs aux offres d'emploi.

Il existe donc une hétérogénéité forte des pays au regard de la proximité de leur taux de chômage à celui du niveau qui correspond au plein emploi. L'écart entre le taux de chômage constaté et le niveau du chômage de plein emploi trouve ses fondements dans la capacité des économies à absorber les chocs économiques et dans l'efficacité des politiques de l'emploi.

**Le plein emploi n'est pas hors de portée mais nécessite la mise en place de réformes structurelles notamment sur le marché du travail**

***Les interactions entre politiques de croissance et politiques de l'emploi doivent être orientées vers la recherche du plein emploi***

Certains pays se caractérisent par un capital par tête insuffisant qui nuit à la rentabilité du capital et à la productivité globale des facteurs, ce qui entraîne une diminution de la demande de travail. La France se caractérise par exemple par un niveau de capital par tête inférieur à celui des Etats-Unis alors même qu'elle se retrouve en situation de rattrapage économique vis-à-vis des Etats-Unis. Elle devrait donc avoir un niveau de capital par tête plus élevé. Une des raisons de ce retard d'investissement vient du fait que la politique monétaire européenne est trop centrée sur l'inflation et pas assez sur la croissance. La lutte contre l'inflation nécessite une politique monétaire avec des taux d'intérêts élevés, ce qui peut nuire à l'investissement et donc à la productivité des facteurs de production et *in fine* à la croissance. A l'inverse, une politique monétaire accommodante et une politique industrielle basée sur le soutien à l'innovation, comme celles menées par les Etats-Unis de 1992 à 2000, peuvent entraîner des créations massives d'emplois.

Le manque d'investissements et la faible productivité globale des facteurs de production peuvent expliquer le fait que la croissance française est peu créatrice d'emplois. Il fallait par exemple respectivement 2,5% et 1,5% de croissance annuelle du PIB pour créer des emplois dans les années 1980 et 1990. Cette diminution du niveau du taux de croissance à partir duquel des emplois sont créés s'explique en grande partie par la stimulation de l'emploi réalisée à la fin des années 1990. Ainsi, le passage de la durée hebdomadaire du travail de 39h à 35h a permis de créer 200 000 emplois mais a eu des conséquences désastreuses sur l'organisation du travail dans certains secteurs. De même, les allègements de cotisations sociales sur les bas salaires, créés en 1993, ont permis de sauvegarder près d'un million d'emplois mais coûtent actuellement plus de 20 milliards d'euros par an. Ces politiques de stimulation de la demande de travail ont eu un certain succès mais sont coûteuses et n'ont pas d'impact sur le niveau d'emploi à long terme.

A l'inverse, les politiques de l'emploi visant à stimuler l'offre de travail des ménages ont un impact constant sur la diminution du chômage à long terme. Lorsque l'indemnisation du chômage est élevée, un chômeur n'a aucune incitation à prendre un emploi à mi-temps, qui pourrait déboucher à terme sur un emploi à temps plein. Cette situation s'appelle la trappe à inactivité. Aux Etats-Unis, l'Earned Income Tax Credit mis en place dans les années 1970, est un impôt négatif qui est reversé aux personnes ayant repris un emploi peu rémunérés. Ce transfert social est une incitation à reprendre un emploi pour une personne au chômage. Le revenu de solidarité

active (RSA) en France est un mécanisme similaire : il s'agit d'un complément de salaire rendant attractif le retour à l'emploi pour une personne au chômage. D'autres mesures permettent de sortir de la trappe à inactivité comme par exemple la formation professionnelle. Celle-ci bénéficie injustement en priorité à des personnes salariées dans des grandes entreprises quand elle devrait être centrée en priorité sur les personnes en situation précaire.

### ***Des réformes structurelles du marché du travail doivent être menées***

Les réformes structurelles à mettre en place doivent s'appuyer sur les bonnes pratiques observées dans d'autres pays. Le développement d'une plus grande flexibilité sur le marché du travail est en débat depuis plusieurs années. La flexibilité recouvre cependant plusieurs formes d'emplois. L'Allemagne pratique une flexibilité interne basée sur la promotion interne, la flexibilité des fonctions assurées par les agents et l'aménagement des volumes de temps de travail au cours de la carrière ou en fonction du cycle économique. Certaines entreprises ou certains pays ont développé une flexibilité salariale, permettant de lier l'augmentation des salaires à la performance de l'entreprise. Enfin, les pays scandinaves pratiquent une flexibilité externe basée sur une facilité d'embauche et de licenciement et sur la sécurisation des droits des salariés au cours de leur vie professionnelle. La flexibilité recouvre donc diverses pratiques qui peuvent être plus ou moins exigeantes pour les salariés.

La flexicurité, un mélange de flexibilité et de sécurité pour les salariés, doit s'appuyer sur quatre piliers permettant la recherche de l'efficacité économique et la sauvegarde des acquis sociaux. Le premier est celui de la flexibilité du marché du travail qui doit être basée sur des contrats souples. Ainsi, les contrats précaires doivent être détruits, tout autant que les contrats assurant une protection trop grande de l'emploi car ils rejettent généralement le risque d'ajustement sur les salariés les plus précaires. En France, la fusion des contrats à durée indéterminée et des contrats à durée déterminée est un débat permanent depuis une dizaine d'années. Le second pilier est une sécurité sociale forte qui permette à la fois un droit à l'assurance chômage et qui incite à la mobilité géographique. En effet, l'assurance chômage est soumise à une période de cotisation minimum en premier lieu, ce qui entraîne une réplique des inégalités du marché du travail. Par ailleurs, une mobilité géographique insuffisante peut entraîner du chômage de longue durée. Par exemple, le choc pétrolier a entraîné une diminution des ventes de voiture et donc du chômage dans les bassins d'emplois liés à l'automobile comme le Michigan aux Etats-Unis. En revanche, le choc pétrolier a entraîné une augmentation de l'activité et un surcroît de demande de travail au

Texas qui est un Etat producteur de pétrole. La mobilité du travail aux Etats-Unis a permis de limiter le chômage car le capital humain s'est déplacé du Michigan au Texas. Ces deux piliers traditionnels de la flexicurité permettent donc une plus grande flexibilité pour les entreprises tout en offrant des garanties aux travailleurs.

La flexicurité doit néanmoins s'appuyer sur deux autres piliers qui sont la formation des travailleurs et une politique industrielle stratégique. La formation des travailleurs permet de diminuer le chômage de mauvaise adéquation des qualifications aux offres d'emploi, qui est une forme de chômage structurel. La politique industrielle permet une meilleure connaissance et une meilleure cartographie de l'évolution de l'industrie à moyen terme et des besoins en qualification adéquats. Les réformes structurelles du marché du travail doivent donc être accompagnées d'investissements dans l'économie de la connaissance et d'une stratégie industrielle ambitieuse.

### ***Conclusion***

Les pays industrialisés se caractérisent par des écarts importants de taux de chômage qui s'expliquent non seulement par des différences de structures du marché du travail mais également par une gestion des cycles macroéconomiques hétérogène. Le retour au plein emploi n'est pas hors de portée mais nécessite à la fois des politiques économiques favorisant l'investissement et une activation des politiques de l'emploi.

Toutes les politiques passives ne sont cependant pas condamnables. Le récent rapport Gallois (2012) proposait par exemple des allègements de charge allant jusqu'à 3,6 SMIC afin qu'ils bénéficient essentiellement à l'industrie. Une telle mesure permettrait de lever les contraintes sur les marges des entreprises et de relancer l'investissement, tout en protégeant l'emploi qualifié en France.

# Le lien entre intégration sociale et travail est-il fragilisé?

Dans un rapport publié en juillet 2013, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) estime que le chômage devrait atteindre un taux record de 11,2 % fin 2014 en France, et de 12,3% pour l'ensemble de la zone euro à la même date. Le chômage touche plus particulièrement, les jeunes, qui cherchent à intégrer un marché du travail particulièrement encombré en période de ralentissement de l'activité économique.

Au sens courant, le travail est une activité pénible à effectuer demandant des efforts, son origine étymologique, « tripalium », désignant un « instrument de torture », met bien en avant cette idée. En ce sens, ne pas travailler pourrait-être réjouissant, tout au contraire, il convient de s'inquiéter de cette situation, tant le travail tient une place centrale dans notre société. Le travail pour l'économiste, est un facteur de production au même titre que le capital, permettant d'accroître la quantité de biens et services mis à la disposition des individus. Pour le sociologue, cette activité est perçue comme un facteur de lien social, comme source de cohésion sociale comme l'explique Emile Durkheim dans La division du travail social (1893).

Si le travail est une valeur centrale fondant notamment les sociétés modernes, il joue également un rôle essentiel dans la construction de l'identité personnelle, et est le vecteur principal pour Dominique Schnapper de l'intégration sociale. L'intégration sociale est permise par l'existence de liens sociaux qui relient les individus les uns aux autres, permettant ainsi de « faire société ». C'est la rupture de ces liens sociaux qui entraînent l'exclusion sociale. Le travail a connu des transformations importantes ces trente dernières années, sous l'impulsion de politiques libérales visant à flexibiliser le marché du travail. Au delà des questions d'efficacité économique, les sociologues s'interrogent sur l'impact de ces transformations pour la société. Les politiques de flexibilisation du marché du travail fragilisent-elles la capacité du travail à jouer son rôle intégrateur ? La montée de la précarité du travail remet-elle en cause la cohésion sociale ?

L'intégration par le travail est fragilisée par les transformations du marché du travail (I). Le lien

---

<sup>2</sup> Chapitre publié dans l'ouvrage suivant: V. Levraut, S. Porcher ; *20 questions d'économie*, 2012 (Ellipses).  
[http://www.editions-ellipses.fr/product\\_info.php?products\\_id=9311](http://www.editions-ellipses.fr/product_info.php?products_id=9311)

entre intégration et travail doit être repensé en transformant notamment le modèle d'organisation des solidarités (II).

## **L'intégration par le travail est fragilisée par les transformations du marché du travail**

### ***Le travail est un facteur d'intégration***

La question du lien entre intégration sociale et travail se pose comme l'une des questions clés de la sociologie dès le XIXe siècle. Emile Durkheim aborde ainsi dans ses écrits l'influence de la division du travail sur l'organisation sociale. La division du travail dépasse le cadre strictement économique mais définit les conditions au travers desquelles les hommes participent à la vie en société. La division sociale du travail différencie les sociétés traditionnelles basée sur une solidarité mécanique et les sociétés modernes caractérisées par la solidarité organique. La solidarité mécanique correspond à une société où les individus sont identiques les uns aux autres, au sens où ils partagent des valeurs communes et où la conscience collective est particulièrement intense. A l'inverse la solidarité organique est spécifique aux sociétés modernes et repose sur la spécialisation des tâches et la différenciation des individus qui les accomplissent et ouvre ainsi la possibilité d'une autonomie individuelle. La modernité s'est accompagnée ainsi d'une montée de l'individualisme où les solidarités garantissant la cohésion sociale ne sont plus automatiques du fait des différences qui existent entre les individus. Ainsi, le travail joue dans ces sociétés une dimension intégratrice forte. La cohésion est assurée par la complémentarité entre les tâches effectuées par les individus. Emile Durkheim explique alors que l'anomie, qui renvoie à l'affaiblissement du lien social, est l'une des quatre pathologies de la division du travail. L'anomie correspond à la situation où « la division du travail ne produit pas la solidarité [car] les relations des organes ne sont pas réglementées ». Les situations menant potentiellement à l'exclusion sont celles caractérisées par l'absence d'une réglementation capable d'assurer les solidarités entre des individus exerçant des fonctions différenciées. Ainsi, les politiques de l'emploi visant à déréglementer le marché du travail dans le but d'être plus efficace économiquement entrent en conflit avec la fonction intégratrice du travail.

### ***Montée des politiques de flexibilité***

Un marché du travail flexible correspond à la situation où le marché s'adapte quasi-



automatiquement aux différentes variations du contexte économique. Un marché flexible intègre rapidement les informations de l'environnement économique facilitant l'ajustement du marché. Ainsi, une politique de flexibilité du marché du travail vise à créer des dispositifs pour les entreprises afin d'adapter l'emploi et les rémunérations aux différentes variations de la conjoncture. A la fin des années 1970, les économistes expliquent la montée du chômage par l'existence de rigidités sur le marché du travail. Sous l'impulsion de Ronald Reagan entre 1980 et 1988 aux Etats-Unis et Margaret Thatcher en Grande-Bretagne entre 1979 et 1990, des politiques libérales sont mises en place dans le but de mettre fin aux rigidités institutionnelles existantes sur le marché du travail, afin de faire baisser le chômage. Le CDI et les droits sociaux qui lui sont rattachés font figures d'obstacle à la flexibilité du travail.

### ***La précarisation du travail comme conséquence des politiques de flexibilité***

On peut observer le niveau de la précarité au regard de trois critères : la discontinuité dans les périodes de travail (interim, temps partiel, chômage, etc.), le niveau des revenus, et l'accès à la protection sociale. C'est au regard de ces critères que l'on peut considérer que le travail connaît aujourd'hui une montée de la précarité fragilisant son rôle intégrateur, pouvant à terme remettre en cause la cohésion sociale. Le taux de chômage a atteint les 11% de la population active en France. L'ensemble des travailleurs est exposé au risque de perdre son emploi. Entre 1990 et 2009, la part d'emploi à temps partiel est passée de 11,9% à 17% et la part d'emploi temporaire de 10% à 13,5% (Eurostat). La tendance est à la flexibilité du marché du travail. En 2010, le CDD est le contrat le plus utilisé pour intégrer le marché du travail avec 64,6% des entrées contre 25,6% pour les CDI (Dares). On assiste ainsi pour paraphraser le sociologue Robert Castel, à un « effritement de la condition salariale » (et non à un effondrement) menant à une situation de « déstabilisation des stables », avec la remise en cause progressive du CDI, qui concerne encore 76,8% des travailleurs en 2010 (Insee), comme principale norme d'emploi.

On observe également une augmentation des travailleurs pauvres. Cette montée est à mettre en parallèle des politiques de flexibilité. Au sein de l'Union européenne, on observe que 12,8% des travailleurs en contrat temporaire sont des travailleurs pauvres en 2009 contre 5,1% des travailleurs en contrat permanent. Le même constat est opérable entre les travailleurs à temps partiel et ceux à temps complet. Les formes atypiques d'emploi (toutes celles qui ne sont pas des CDI à temps plein) exposent plus fortement les travailleurs à la pauvreté. Depuis 2002, le nombre de personnes pauvres (revenu inférieur à 60% du revenu médian) a progressé ainsi de 1,1 million

en France. Le taux de pauvreté a ainsi augmenté de 12,9 à 14,1 % ces dix dernières années d'après l'Observatoire des inégalités. Quant à l'accès aux prestations sociales, la situation semble se dégrader depuis une dizaine d'années, où les revendications sociales portées par les syndicats de travailleurs, sont aujourd'hui majoritairement défensives (soins, retraites, formations,...).

Robert Castel (Les métamorphoses de la question sociale, 1995) considère que l'exclusion sociale n'est pas un état mais un processus dans lequel les individus s'engagent. Il y a pour lui trois zones de cohésion sociale où la situation de l'individu vis à vis du travail est centrale. La zone d'intégration se caractérise par l'existence d'un travail stable et une insertion relationnelle stable. La zone de vulnérabilité est définie par des situations d'emploi précaire et des supports de proximité fragilisés. Enfin, la zone de désaffiliation est la phase d'isolement sociale marquée notamment par l'absence de travail. Ainsi, au regard de cette typologie et des données évoquées précédemment, le travail a de plus en plus de mal à jouer son rôle d'intégrateur dans la société française. Nous sommes de plus en plus exposés à la précarité plaçant un nombre plus grand de personnes dans une zone de vulnérabilité ce qui oblige à repenser notre rapport au travail.

## **Repenser le lien intégration et travail**

### ***Le lien entre travail et intégration est fragilisé mais ne disparaît pas pour autant***

Ainsi, le travail aujourd'hui constitue encore une instance d'intégration, tout d'abord au regard de la rémunération à laquelle il donne droit, permettant ainsi de valoriser « l'utilité sociale » des individus et d'accéder aux différents biens correspondant aux « normes de consommation » spécifiques à notre société.

Le travail reste également émancipateur. Le mouvement féministe par exemple milite pour que les femmes puissent accéder au marché du travail de la même manière que les hommes. L'enjeu autour du travail est la reconnaissance sociale et dans le même temps l'intégration sociale ainsi que la possession de droits sociaux. La question sociale s'est développée à la fin du XIXe siècle autour de la protection du travailleur, lui accordant de nombreux droits et protections, lui permettant d'accéder à ce que certains auteurs nomment la citoyenneté sociale. En outre les femmes notamment dans les années 60 restent éloignées du travail marchand, et par la même occasion des droits sociaux. Le mouvement « féministe » qui se développe à cette période

demande l'accès de plus en plus important à des droits sociaux afin de pouvoir prétendre à l'émancipation, à l'autonomisation, cela passe alors par un accès égal au marché du travail, des conditions d'emploi équivalentes, dans une société où le travail est central.

Le travail joue un rôle d'intégration, encore aujourd'hui, car il est également une instance de socialisation contribuant à forger l'identité de l'individu et à l'intégrer au sein d'un groupe professionnel auquel il peut s'identifier et s'épanouir.

Des auteurs comme Dominique Méda (1995) voit dans la fragilisation du travail comme instance d'intégration sociale, une opportunité de mettre « fin au travail ». Le travail joue certes un rôle central notamment en terme de sociabilité, mais pour la philosophe, c'est avant tout parce qu'il occupe l'une des plus grandes parts du temps social dont les individus disposent. Le lien social n'est pas défini par essence par le travail. La philosophe, s'appuyant sur la critique du travail d'Hannah Arendt explique que mettre le travail au centre de la société au nom du lien social c'est refuser que l'ordre politique soit autre que l'ordre économique. La société peut et doit avoir d'autres objectifs que la production de richesses. La philosophe rêverait ainsi d'une société plaçant la citoyenneté comme valeur centrale, comme principal vecteur d'intégration.

Robert Castel ne partage pas pleinement l'analyse de Méda. Pour Castel délaisser le travail c'est laisser libre chant au marché pour écraser toutes formes de régulations sociales. Le travail n'est pas la seule instance d'intégration (famille, école, citoyenneté...) mais elle est encore celle qui a le plus d'influence sur l'intégration des individus. Le travail reste le pivot des modes de vie. Cela s'observe d'autant plus, dans les périodes, où l'absence de travail est subie. L'expérience des chômeurs montre que le temps libre peut s'avérer particulièrement déstructurant, perturbant très souvent la vie familiale.

### ***Repenser le rapport au travail : dissocier les droits sociaux du travailleur***

La société française a connu depuis la fin des années 1970, un certains nombres de transformations sociales (chômage, développement des contrats à durée déterminée, interim, emploi à temps partiel, mobilité de l'emploi, instabilité du marché du travail) à l'origine de nouvelles formes de pauvreté, fragilisant notamment le lien travail-intégration. Ces transformations et ces risques doivent s'accompagner de nouveaux droits qui ne peuvent se résumer à des mesures telles que le revenu de solidarité active (RSA). Pour Robert Castel (La montée des incertitudes, 2009) il faut donc, inventer de nouvelles formes de protection sociale afin de garantir la cohésion

sociale. Jusqu'à présent les individus sont protégés par leur statut professionnel. Aujourd'hui, il conviendrait de repenser le « modus operandi » de l'Etat social, en déconnectant les droits sociaux du travailleur afin de mieux prendre en compte la singularité des trajectoires individuelles.

Comme le propose depuis une dizaine d'années l'économiste Bernard Gazier ou encore le juriste Alain Supiot, il faut protéger les parcours professionnels afin que les salariés puissent notamment être plus mobiles. L'enjeu est d'anticiper, de gérer et de faciliter les transitions professionnelles, mais également d'élargir nos conceptions de l'activité ouvrant à des droits, vers les activités non-rémunérées créatrices de richesses (matérielles ou immatérielles) tel que le bénévolat. Désormais, les individus sont contraints à être mobiles, ils changent régulièrement d'entreprises, d'emplois ou de postes. Ils sont amenés à changer de ville ou de région, à enchaîner des périodes d'activités et d'inactivités plus ou moins longues. Les trajectoires professionnelles sont discontinues et plurielles. Ce sont ces nouvelles situations qu'un système généralisé de protection sociale doit prendre en compte.

### ***Conclusion***

Le travail est l'une des principales instances d'intégration dans notre société. Dès le XIXe siècle, les sociologues lui accordent une place spécifique à travers l'influence qu'il a sur l'organisation sociale. Les politiques de flexibilisation du marché du travail, mises en place dans le but de supprimer les rigidités institutionnelles au nom de l'efficacité économique ont entraîné une augmentation de la précarité, fragilisant ainsi l'intégration sociale par le travail. Pour autant, le travail garde une place centrale dans notre société. Ces transformations doivent donc être prises en compte dans le but de faire évoluer l'organisation des solidarités.